



Genève, le 20 mai 2025
Aux représentantes et représentants
des médias

Communiqué de presse du département du territoire

Moustique tigre: un guichet public inédit en Suisse pour offrir un anti-larve adapté et gratuit

Jusqu'à l'automne, l'Etat de Genève tiendra chaque vendredi après-midi une permanence afin de mettre gratuitement à la disposition du public un anti-larve particulièrement adapté pour lutter contre le moustique tigre. Grâce à une mobilisation cantonale, la distribution de ce produit biologique (BTI) a pu être autorisée cette année à Genève dans le cadre d'une opération pilote. Cet anti-larve ciblé respectueux de l'environnement, disponible aussi auprès des communes engagées, se présente sous forme de granulés faciles à utiliser et à stocker. Pratique et efficace, il pourra revêtir un rôle majeur dans la lutte contre le moustique tigre, qui repose sur une implication des particuliers comme des pouvoirs publics. Alors que la saison des nuisances débute, les mesures de prévention et les traitements au moyen d'un anti-larve biologique sont recommandées dans les zones concernées afin de limiter la gêne et les risques sanitaires associés à cet insecte exotique.

L'expérience le démontre: s'en prendre aux insectes volants à l'origine des piqûres pour venir à bout des moustiques tigres est illusoire. Même sprayés à tout va, les insecticides non ciblés révèlent rapidement leurs limites, tout en ayant des effets indésirables et contreproductifs. Une seule solution est réellement efficace: empêcher la reproduction de cet insecte exotique qui fuit les espaces naturels, en supprimant les petites accumulations d'eau artificielles dans l'habitat (soucoupes, fond d'arrosoir, etc.), ou en les traitant (canalisations stagnantes, etc.) pour détruire ses larves.

Pour le public: un anti-larve adapté, facile à utiliser et gratuit cette année

L'emploi d'un anti-larve biologique revêt donc un rôle déterminant dans la lutte contre le moustique tigre. Contenant un extrait de bactéries "BTI" ciblant étroitement les larves de moustiques, ce type de produit est très efficace et ménage aussi bien la santé que l'environnement, mais il n'était homologué jusqu'à présent pour les particuliers que sous une forme liquide peu pratique. Grâce aux démarches entreprises par le canton, ce traitement destiné aux espaces en plein air est désormais disponible pour le public à Genève en granulés faciles à doser et à stocker. Dans le cadre d'une action pilote, il pourra être remis gratuitement aux personnes concernées - disposant d'accès extérieurs (balcon, terrasses, jardins) - notamment par le biais d'un guichet cantonal ouvert chaque vendredi après-midi à partir du 23 mai, mais aussi dans les communes engagées dès la semaine prochaine.

Agir sans attendre partout

Alors que la saison des nuisances va débiter, il faut agir sans attendre pour limiter la gêne et les risques sanitaires associés aux moustiques tigres. Les autorités, comme les particuliers, ont à cet égard un rôle important et complémentaire à jouer selon les espaces à traiter. Grâce à de nouvelles pratiques coordonnées par l'Etat de Genève, les services cantonaux et les communes concernées sont mobilisés et traitent les espaces publics, ayant neutralisé plus de 14 000 grilles de canalisation en 2024 avec des produits professionnels. Ces efforts, qui se poursuivront activement cette année, demeureront cependant insuffisants si des foyers se maintiennent dans les espaces privés. Dès lors, pour tenir le moustique tigre à distance, adopter les bons gestes est essentiel aussi chez soi:

1. prévenir: c'est la première chose à faire sur un balcon, une terrasse ou un jardin. Ne plus offrir de gîte à cet insecte exotique en supprimant toutes les petites accumulations d'eau artificielles dans l'habitat (pots inutilisés, jouets exposés à la pluie, etc.);
2. cibler: de façon complémentaire, traiter entre mai et octobre les canalisations ouvertes stagnantes chez soi avec un anti-larve BTI, notamment avec le produit en granulés fourni gratuitement par les autorités. Ne pas utiliser d'insecticide non ciblé, car c'est contreproductif.
3. renforcer: ne pas se tromper d'ennemis et préserver les plans d'eau et milieux naturels. Boudés par les moustiques tigres, ils hébergent leurs prédateurs, qui les repoussent.

Un moustique vraiment pas comme les autres

Le moustique tigre est un insecte exotique envahissant lié aux zones habitées. Il colonise très rapidement l'Europe: repéré pour la première fois à Genève en 2019, il est maintenant observé dans une majorité des communes urbaines du canton. Sa présence entraîne dès lors une gêne importante et un risque lié à des maladies exotiques. La femelle pique durant plusieurs semaines, concentrant son activité sur quelques dizaines de mètres. Le comportement de ce moustique pas comme les autres peut être déconcertant, et dissiper les idées reçues en disposant d'une bonne information est essentiel pour freiner l'essor de ce nouveau venu indésirable:

- il fuit les espaces naturels (étangs, marais, rivières, etc.) et dépend des petites accumulations d'eau temporaires dans les espaces construits;
- il pique de jour, perturbant les activités extérieures par son insistance;
- il reste tout près de son lieu de naissance, à moins d'être propagé par les activités humaines (voitures, bus, camions);
- quelques centimètres d'eau durant une semaine peuvent suffire pour produire une nouvelle génération de moustiques tigres.

Compte tenu de ces particularités, seule une lutte collective, constante et ciblée, avec l'adoption au quotidien de nouvelles habitudes chez soi, et un engagement solidaire à l'échelle du voisinage peuvent faire la différence pour échapper à une cohabitation difficile.

Pour obtenir gratuitement un sachet d'anti-larve BTI en granulés (dans la limite des stocks disponibles):

- point de distribution cantonal : vendredis ouvrables de 14h à 18h – guichet Moustique-tigre, office cantonal de l'agriculture et de la nature, rue des Battoirs 7 - 1205 Genève
- points de distribution communaux: consulter la page ge.ch/moustique-tigre.

Pour en savoir plus: M. Gottlieb Dändliker, responsable espèces exotiques envahissantes, DT, gottlieb.dandliker@etat.ge.ch, T. 022 388 55 32 ou 079 240 83 49.